

LE PRIX COURANT

Revue Hebdomadaire

COMMERCE, FINANCE, INDUSTRIE, PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, ASSURANCE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES, (THE TRADES PUBLISHING CO'Y), 25 rue St-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. - Abonnement : Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : LE PRIX COURANT, MONTRÉAL, CAN.

VOL. XXXII

VENDREDI, 9 AOUT 1901

No 6

LES BIENFAITS DE L'ASSOCIATION

L'Association des Epiciers de Détail de Boston, dit le *Grocers' Magazine*, emmenait l'autre jour 300 de ses membres à une place d'eau renommée et leur servait un splendide banquet dans le meilleur hôtel. Durant le trajet un des meilleurs corps de musique de la Nouvelle-Angleterre faisait entendre son répertoire. Un bateau à vapeur avait été spécialement affrété pour le retour. Toutes les dépenses ont été supportées par l'association.

A la dernière assemblée de la même association, sur proposition du premier vice-président, M. A. A. Fales, il a été décidé de payer \$200 aux familles des membres décédés qui auraient fait partie de l'association durant cinq années consécutives et \$300 aux familles des membres qui auraient appartenu à l'association pendant 10 ans ou plus sans interruption.

Comme il n'en coûte que deux dollars par an pour faire partie de l'Association de Boston, il n'y a aucune difficulté à reconnaître qu'il est avantageux d'en faire partie.

Assister aux assemblées et entendre ce que d'autres épiciers ont à dire sur des questions d'un intérêt vital vaut plusieurs fois les deux dollars de la cotisation annuelle, sans compter les autres bénéfices qui résultent de l'association.

A ces réflexions, le *Grocers' Review* ajoute : "Les excursions gratuites et les dons après décès sont parfaits quand ils viennent à leur place, mais l'Association des Epiciers de Boston avec sa grosse réserve de fonds a une splendide opportunité de faire quelque chose de pratique pour ses membres alors qu'ils sont vivants. Elle le peut et en même temps faire des dons après décès, mais elle pourrait se dispenser des excursions gratuites pour ses membres.

Ils sont bien vivants cependant

les membres qui prennent part aux excursions et il nous semble qu'au point de vue de la santé et du repos rien n'est plus pratique qu'une excursion aux doux accords de la musique, un court séjour au bord de l'eau, un excellent repas et une promenade sur mer pour finir. Nous ne voyons là rien qui prête à la critique.

L'Association des Epiciers de Boston peut heureusement sans nuire à ses finances rapprocher ses membres dans une partie de plaisir; elle sait unir l'agréable à l'utile, il faut l'en féliciter. Qui sait si d'autres associations ne seraient pas plus florissantes, si elles savaient procurer à leurs membres quelques divertissements, quelque agrément avec les cotisations volontaires de ses membres? Une fois l'an n'est pas de trop pour se réunir dans un but de plaisir entre gens qui ont tant d'occasions de se voir pour des motifs d'intérêt et de labeur. Un jour de repos en commun cimente bien des amitiés, apaise bien des querelles ou des haines nées souvent d'un simple malentendu. La joie, la gaieté rapprochent ceux qui ne se regardaient plus, on cause, on s'explique et on s'entend.

Ils sont plus nombreux qu'on ne croit ceux qui se considèrent ennemis parce qu'ils vendent les mêmes produits, les mêmes marchandises; mettez-les à table l'un près de l'autre, quand ils se lèveront ce ne seront plus que deux concurrents amis.

Un peu de repos, un peu de plaisir en commun peuvent être partagés aux dépens de la caisse commune. Celui qui en profite en a payé le prix à l'avance. Ce sont les membres de l'association qui alimentent la caisse de l'association.

Le premier rang

Les tabacs coupés et en poudre de la maison B. Houde & Cie, tiennent toujours le premier rang. Le chiffre des ventes atteste les mérites réels de ces produits manufacturés avec un soin exquis.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Un millionnaire, M. Carnegie, offre à la Cité de Montréal, en pur don une somme de \$150,000 pour la création d'une bibliothèque municipale.

Il est vraiment honteux pour la métropole du Canada qu'elle n'ait pas un seul emplacement, pas un seul livre d'étude à la disposition des gens studieux, avides de s'instruire qui ne manquent jamais dans une population de 300,000 âmes.

Il est honteux que la municipalité n'ait jamais rien fait par elle-même pour mettre à la portée de ceux qui ont, ou la bonne volonté ou le besoin d'étudier davantage, les ouvrages et les livres d'un prix trop élevé pour la généralité des bourses.

Un bienfaiteur se présente qui tend une main secourable aux gens studieux; nous devons sans hésiter accepter ses dons et la condition qu'il impose à sa munificence.

M. Carnegie veut bien être généreux mais il veut aussi que les effets de sa générosité ne soient pas perdus. En imposant à la ville, comme condition du don qu'il est disposé à lui faire, de dépenser annuellement une somme de \$15,000 pour l'entretien de la bibliothèque à créer et l'achat de livres, M. Carnegie indique bien qu'il entend créer une œuvre utile et durable. Le moyen de lui assurer la durée et l'utilité, c'est de forcer le bénéficiaire du don à s'intéresser à l'œuvre, à la doter et à la développer.

Que le conseil municipal fasse sa part, dit M. Carnegie, et je ferai la mienne. Quoi de plus sage, quoi de plus pratique en vue du résultat à obtenir.

Grâce au don de M. Carnegie la ville aura sa bibliothèque, grâce à la condition imposée par M. Carnegie cette bibliothèque aura tous les ans des livres nouveaux, elle sera constamment à la hauteur des nécessités du temps.

Nous parlons déjà comme si la ville avait accepté l'offre généreuse